
Vers l'élaboration d'un Pacte mondial sur les réfugiés
Sixième consultation formelle

Déclaration de la Suisse

Genève, le 3 juillet 2018

Monsieur le Président,

En premier lieu, ma délégation souhaite sincèrement remercier le HCR, et en particulier Volker Türk et Ellen Hansen, d'avoir su mener ce processus jusqu'au point où nous en sommes aujourd'hui, avec entre nos mains un projet final de Pacte mondial pour les réfugiés. Le processus a été complexe et la route est encore longue jusqu'à ce que le Pacte soit pleinement mis en œuvre. Mais comme l'Assistant Haut-Commissaire Volker Türk le rappelait lors de la dernière consultation, il ne fait nul doute que le chemin parcouru est impressionnant.

Notre façon de concevoir une réponse aux larges mouvements de réfugiés a profondément évolué. Il s'agit désormais de répondre de manière globale aux besoins de protection et d'assistance des réfugiés, avec tous les acteurs concernés, en particulier ceux du développement, tout en respectant les principes humanitaires. Il s'agit de faire preuve de plus de solidarité internationale afin de mieux répartir la charge et les responsabilités. Il s'agit de donner les moyens aux réfugiés de subvenir à leurs besoins sur le long terme, afin qu'ils deviennent de véritables forces et atouts pour leur pays d'accueil ou leurs pays d'origine. Un retour en arrière par rapport à cette manière de penser et d'agir serait tout simplement impensable. Le Pacte représente un progrès considérable que nous nous devons d'adopter à l'Assemblée générale cet automne.

Le projet final est certes imparfait. Nous aurions préféré que les mécanismes demeurent des « mécanismes » et pas seulement des « arrangements ». Nous aurions souhaité, entre autres, que le langage au paragraphe 3 ne soit pas affaibli, que le paragraphe 7 sur les buts du Pacte ne soit pas amendé, que la référence à l'examen des politiques, lois et pratiques nationales au paragraphe 18 soit conservée, que le paragraphe 56 sur les considérations sécuritaires et la protection internationale soit formulé différemment. Un langage plus fort concernant les mouvements mixtes et le déplacement interne, ce qui reflèterait la réalité du terrain, aurait également été le bienvenu. Cependant, nous apprécions la mention explicite du droit de demander l'asile, ainsi que celle du principe de non-refoulement, éléments centraux du droit des réfugiés.

La nature des processus multilatéraux implique des compromis significatifs de part et d'autres. Et du point de vue de la Suisse, c'est un compromis acceptable qui nous est présenté aujourd'hui. Il est acceptable, car il consacre justement cette nouvelle façon de concevoir notre réponse aux mouvements de réfugiés. C'est l'unique moyen d'aller de l'avant face au nombre malheureusement croissant des réfugiés.

Nous appelons dès lors toutes les délégations à soutenir ce projet final et à se focaliser désormais sur ce que chacun d'entre nous peut apporter pour le mettre en œuvre sur le terrain. Il s'agit de prendre des engagements conformément à l'esprit du Pacte et de travailler ensemble pour que les réfugiés soient mieux protégés et assistés et pour que les Etats hôtes puissent compter sur plus de solidarité internationale.

Le premier Forum Global sera un événement important pour ces engagements. A cet égard, la Suisse salue le fait que ces foras mondiaux sur les réfugiés devraient, en principe, avoir lieu à Genève. En tant qu'Etat hôte, la Suisse demeure prête à faciliter l'organisation de ces foras et examinera les possibilités pour les soutenir.

Nous sommes conscients qu'il reste encore de nombreux efforts à consentir afin que le Pacte devienne une réalité sur le terrain. Cependant, soyez assurés que la Suisse ne ménagera pas ses efforts à cet égard. De même, la Suisse continuera à s'engager en faveur de ce Pacte au niveau multilatéral, à commencer par le biais de la résolution omnibus qui sera négociée cet automne à Genève.

Je vous remercie, Monsieur le Président